

BHV

Le Conseil d'État à deux vitesses

Comme prévu, les arrêts du Conseil d'État sur la périphérie varient selon le sexe linguistique de son président.

C'était une des grandes compensations, ou du moins présentée comme telle, obtenue par les Francophones en contrepartie de la scission de l'arrondissement électoral et judiciaire de Bruxelles-Hal-Vilvorde (BHV) : les dossiers des bourgmestres non-nommés dans les six

communes à facilité de la périphérie bruxelloise seraient désormais traités par une chambre bilingue, et non plus unilingue flamande, du Conseil d'État.

Une chambre bilingue, présidée alternativement par un magistrat francophone ou néerlandophone : dès le départ, la disposition ~~faisait~~ **faisait** craindre que les décisions varient en fonction du « sexe linguistique » du président. Cela s'avère : Véronique Caprasse (FDF) a été nommée à Crainhem, mais le

recours de Damien Thiéry (MR, ex-FDF) contre le rejet de sa candidature au mayorat par Geert Bourgeois, ministre (N-VA) flamand de l'Intérieur, a été rejeté. En qualité

de bourgmestre de Linkebeek, il a, dans le passé, « appliqué les lois linguistiques de manière illégale », a estimé le Conseil d'État.

La majorité communale de Linkebeek n'a pas baissé les bras : elle a proposé Damien Thiéry au mayorat, pour la troisième fois en sept ans. Il s'est cette fois engagé à respecter la règle électorale, qui impose aux Francophones qui veulent obtenir leur convocation en français de la demander par écrit, tous les quatre ans.

« Ce dossier sera traité comme tous les autres », a annoncé Geert Bourgeois. Qui, s'il n'a pas le temps de l'examiner, sera sans doute du prochain gouvernement flamand... ■

Phi. le.